



PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2014

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers :

M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
Mme Bibiane Gagnon

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Trois (3) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-42

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2014

14-43

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Marcel Nadeau
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2014.

- 14-44 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2014**
Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,
Appuyé par monsieur Bruno Roy
Et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2014.

- 14-45 5. **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**
Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement;
QUE les comptes du mois de FÉVRIER sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **30 296.92\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois de FÉVRIER 2014.

- 14-46 **DEMANDE DE DON**
ÉCOLE LE MISTRAL / VOYAGE D'IMMERSION-GROUPES ANGLAIS PLUS
Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise un don de **25\$** à l'école le Mistral pour ce projet scolaire.

- 14-47 **AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer

dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NANCY PINEAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR BRUNO ROY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

LOCATIONS DE SALLE

- 14-48** a) Une salle au centre communautaire
Il est proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Marcel Nadeau
Et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise madame Franceska Garon à louer une salle au centre communautaire, le 8 mars prochain, pour une fête d'enfants. Coût : 40\$
- 14-49** b) Salle municipale –Chevaliers de Colomb / gratuité
Il est proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Marcel Nadeau
Et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise les Chevaliers de Colomb à utiliser la salle municipale, le 27 avril prochain, pour un déjeuner.
- 14-50** c) Salle municipale -Fabrique Saint-Charles-Garnier / gratuité
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

Et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la Fabrique de Saint-Charles-Garnier, à utiliser la salle municipale, le 18 mai prochain, pour un dîner lors de la messe de secteur.

APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
FONDS CHANTIERS CANADA

14-51

ATTENDU QUE la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

ATTENDU QUE les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

ATTENDU QUE l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

ATTENDU QUE ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76% des investissements;

ATTENDU QUE l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

Appuyé par monsieur Marcel Nadeau

Et résolu unanimement

D'appuyer les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

Soirée hommage à Jean Bélanger

14-52

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger à participer à cet activité.
Coût : 40\$

7. **MRC DE LA MITIS**

M. le maire présente un résumé de la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

Participation aux délibérations relatives à l'exploitation du parc éolien communautaire Bas-Laurentien; adhésion ou retrait de la municipalité au projet

14-53

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM 13-05-106 par laquelle la MRC de La Mitis annonce, conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien, dans le cadre d'un projet communautaire Bas-Laurentien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement RÈG295-2014 par lequel la MRC a fixé au 15 avril 2014 la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer ce droit de retrait.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère madame Nancy Pineault appuyé par le conseiller monsieur Bruno Roy

et résolu :

QUE ce conseil confirme que la municipalité de Saint-Charles-Garnier participera aux délibérations portant sur le projet de parc éolien Bas-Laurentien et par le fait même adhère au projet.

Offre de services –MRC de La Mitis –génie municipal

Ce service permet à notre municipalité d'obtenir des services-conseils en ingénierie à un prix très avantageux, ce qui nous amènera des économies appréciables.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. GARAGE MUNICIPAL

Tout va bien.

10. FIN D'EMPLOI DU CHAUFFEUR À TEMPS PLEIN (Steeve Michaud)

14-54

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu :

QUE l'emploi à temps plein de monsieur Steeve Michaud, chauffeur, prendra fin le 15 mars 2014. Tel que stipulé dans le contrat de travail de monsieur Steeve Michaud, l'emploi se poursuit à temps partiel, selon la nécessité, sans dépasser 40 heures par semaine et au taux horaire fixé entre les parties.

11. SERVICE INCENDIE

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2014 POUR L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

14-55

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2013, la municipalité de Saint-Charles-Garnier a adopté la résolution 13-255 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres public (SEAO) pour l'achat d'un camion-citerne neuf;

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2013, la Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire a approuvé le règlement 200 concernant l'achat d'un camion-citerne incendie;

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2014, la municipalité de Saint-Charles-Garnier a publié l'avis d'appel d'offres pour l'achat d'un camion-citerne pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la réception des soumissions était le 3 février 2014 à 14h00.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a procédé à l'ouverture des offres le 3 février 2014 à 14h05;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a constaté postérieurement à l'ouverture des offres que le devis descriptif présentait des déficiences importantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a été informée postérieurement à l'ouverture des offres que l'exigence technique demandant que le véhicule soit construit selon la norme ULC-S515-04 (2004) - standard NFPA 1901, édition 2003 était désuète;

CONSIDÉRANT QUE la norme la plus récente en matière est la norme ULC-515-13 (2013) – standard NFPA 1901, édition 2009;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier est en droit d'exiger que le camion-citerne pour le Service de sécurité incendie soit construit selon les normes les plus récentes en la matière compte tenu du coût et de la durée de vie du véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire corriger le devis descriptif et le devis technique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier :

Annule l'appel d'offres pour l'achat d'un camion-citerne pour le Service de sécurité incendie lancé le 21 janvier 2014.

Autorise la Directrice générale à publier dans les meilleurs délais un nouvel appel d'offres conforme pour l'achat d'un camion-citerne pour le Service de sécurité incendie.

Autorise la Directrice générale à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir une confirmation que le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire approuve une prolongation du délai pour obtenir la subvention rattachée à l'achat d'un camion-citerne incendie.

ACHAT CAMION-CITERNE INCENDIE / ANNULATION DES SOUMISSIONS

14-56

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 février 2014 à 14h05.

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification des soumissions reçues que le devis descriptif

présentait des déficiences importantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier annule les soumissions reçues lors de l'appel d'offres publié le 21 janvier 2014.

OFFRE DE SERVICES D'UN CONSULTANT EN PROTECTION INCENDIE
LA FIRME ALAIN CÔTÉ CONSULTANT INC.

14-57 ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir un camion-citerne incendie;

ATTENDU QUE la municipalité est présentement en processus d'appel d'offres pour l'achat d'un camion-citerne incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de **la firme Alain Côté Consultant inc.**, le 3 mars 2104, dont le travail est de suivre le projet d'acquisition de véhicule, par étape, afin de s'assurer qu'il satisfait les besoins de notre service de sécurité incendie ainsi que les normes en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal retient les services professionnels de la firme Alain Côté Consultant inc., expert conseil en équipement incendie, pour les services suivants :

Première étape :

- Consultation du schéma de couverture de risque de notre MRC;
- Confirmation des besoins du service incendie;
- Préparation du devis descriptif * du véhicule recommandé avec estimation de leurs coûts budgétaires;
- Préparation des documents relatifs aux conditions générales encadrant les appels d'offres.

Le prix forfaitaire pour cette première étape est de **2 500,00\$** avant taxes et frais de déplacement (0,70\$ / km, si nécessaire). La facturation s'effectue mensuellement, selon l'évolution du contrat.

Deuxième étape :

- Analyse des offres reçues;

- Rencontre de validation * avec le plus bas soumissionnaire conforme afin de s'assurer de la même interprétation du devis de la part des parties;
- Élaboration du compte-rendu de la rencontre
- Demande de confirmation d'acceptation du compte-rendu par le soumissionnaire;
- Élaboration du rapport avec recommandations.

Suite à cette deuxième étape, la municipalité détiendra les éléments nécessaires à sa décision d'octroyer officiellement le contrat au soumissionnaire évalué.

Le prix forfaitaire de cette deuxième étape est de **1 500,00\$** avant taxes et frais de déplacement. La facturation s'effectue mensuellement, selon l'évolution du contrat.

Le prix forfaitaire est établi pour l'analyse et une rencontre de validation avec un soumissionnaire suite à un appel d'offres d'un ou plusieurs véhicules avec le même devis descriptif.

Des frais excédentaires de **1000,00\$** avant taxes, sont à prévoir pour chaque rencontre de validation supplémentaire avec le même devis descriptif.

Troisième étape

- Suivi des commandes et des échéanciers établis par l'adjudication;
- Inspection du camion porteur à leur arrivée chez l'adjudicataire;
- Inspection et suivi lors de la fabrication selon l'évolution du contrat;
- Inspection d'acceptation chez l'adjudicataire après la préparation finale du véhicule.

Le prix forfaitaire de base * de cette troisième et dernière étape pour **le suivi d'un véhicule à construire** est de **5 000,00\$** avant taxes. La facturation, divisée mensuellement, est répartie en fonction de l'évolution du contrat.

12. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR ABAT-POUSSIÈRE

14-58

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande des soumissions à divers fournisseurs pour l'achat de 20 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium en flocons.

Les soumissions devront être parvenues au bureau municipal avant le 4 avril 2014.

Fournisseurs suggérés : Sel Warwick, Sel Plus, Somavrac, Sebci et Calum

**13. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR ENTRETIEN CHEMINS MUNICIPAUX
LISTE DE PRIX**

- 14-59** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et unanimement résolu :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à des entrepreneurs de la région :
- La liste de machinerie : marque, modèle, année ainsi que le taux horaire
 - Le prix de différentes catégories de gravier

Les listes de prix devront être déposées au bureau municipal, avant le 4 avril 2014.

Entrepreneurs suggérés :

- les constructions Jalbert et Pelletier inc.
- les entreprises Ernest Normand inc.
- les excavations Dany Desrosiers inc.

14. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

- 14-60** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le conseil nomme monsieur Bruno Roy comme maire suppléant pour les trois prochains mois. À ce titre, en l'absence du maire, il est autorisé à signer les documents de la municipalité en compagnie de la directrice générale. Il est de plus désigné à représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit.

**15. MINISTÈRE DES TRANSPORTS /
COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

- 14-61** **ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 106 540\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Charles-Garnier informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

16. SOUSSION / ACHAT D'UNE IMPRIMANTE

- 14-62** Il est proposé par madame Nancy Pineault
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et unanimement résolu :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient la soumission des Services Kopilab pour l'achat d'une imprimante 5 en 1 multifonction couleur de marque Okida CX2731. Coût : 1 195\$ plus taxes Installation : 35\$

SOUSSION / ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

M. Jean-Pierre Bélanger, maire ayant un lien de parenté avec un propriétaire de l'entreprise, il se retire des délibérations du conseil.

- 14-63** Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE la municipalité retient la soumission des Services Informatique Lepage pour l'achat d'un ordinateur portable Lenovo
Coût : 911.63\$ plus taxes

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 14-64** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu de lever la séance à 20h35.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.